



Les Ardillats

bulletin communal - mai 2017



*Passage
de la Mairie*

*Chemin
du Tacot*

*Boucle
des Farjats*

*Route
du Col de Crie*



*Ecole communale
Les Ardillats*



Sommaire

<i>Le Mot du Maire</i>	<i>page 3</i>
<i>Commissions Communales</i>	<i>page 4</i>
<i>Commissions Communautaires</i>	<i>page 5</i>
<i>Compte administratif 2016</i>	<i>page 6</i>
<i>Gestion des déchets</i>	<i>page 7</i>
<i>Chemins communaux</i>	<i>page 8</i>
<i>Société de Pêche</i>	<i>page 9</i>
<i>Ecole</i>	<i>page 10</i>
<i>Sou des Ecoles</i>	<i>page 11</i>
<i>Amicale des Anciens</i>	<i>page 12</i>
<i>Association des Familles</i>	<i>page 13</i>
<i>Syndicat des chevaux de trait du Rhône</i>	<i>page 14</i>
<i>Sybémol</i>	<i>page 15</i>
<i>AIASAD</i>	<i>page 16</i>
<i>ADMR</i>	<i>page 18</i>
<i>Amélioration de l'habitat</i>	<i>page 19</i>
<i>En bref</i>	<i>page 21</i>
<i>Agenda</i>	<i>page 23</i>

Retrouvez toutes les actualités de la commune sur notre site www.lesardillats.fr

Le Secrétariat de mairie est ouvert les :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 9 h 00 - 12 h 00
Mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

Le Maire reçoit sur rendez-vous

Tél. 04 74 04 83 81 - Fax 04 74 04 87 88
E-mail : mairie@lesardillats.fr
Site internet : www.lesardillats.fr

Conception et réalisation par nos soins
Tirage à 500 exemplaires sur papier
recyclé
Imprimé par Papiers Verts
81 rue Magenta - 69100 Villeurbanne

Mot du maire

Chères Ardillatonnes, chers Ardillatons,

Voilà quelque temps déjà que nous n'avons pas publié de journal communal, même si les Brèves Ardillatonnes sont venues régulièrement vous apporter des informations communales, nous nous devons de rédiger ce journal. C'est donc avec beaucoup de plaisir que nous vous proposons divers sujets et avancement de dossiers qui vous ont été relatés en partie lors de la cérémonie des vœux.

Le Conseil Municipal travaille sur la rénovation de la salle des fêtes. De nombreuses mises aux normes doivent être satisfaites dès lors que des travaux s'engagent sur un établissement recevant du public. Nous projetons d'agrandir la zone de service du bar pour en permettre l'utilisation aux personnes à mobilité réduite. Pour ce faire, la fresque sera déplacée à l'intérieur de la grande salle, nous utiliserons la salle de rangement actuelle pour agrandir le bar. Afin de compenser la surface perdue en rangement, un local sera construit entre les bâtiments à l'arrière de la grande salle. L'ensemble des peintures sera rafraîchi, le parquet changé, les éclairages remplacés, la grande salle insonorisée. Les travaux ont volontairement été repoussés à 2018 afin de pouvoir obtenir l'ensemble des subventions attendues. L'architecte prévoit une durée de travaux de 3 à 4 mois. Nous envisageons un démarrage à l'été 2018. Pour ce qui concerne le chauffage de la grande salle, il a déjà été remplacé à l'automne dernier par un chauffage réversible, permettant ainsi la climatisation du bâtiment.

Nous rencontrons depuis de nombreux mois maintenant des soucis sur notre station d'épuration. Des stagnations d'eau nous laissaient présager un colmatage du lit, phénomène normal dans le fonctionnement d'un lit planté de roseaux. Les lits ont été curés fin mars, mais la lenteur d'intervention du délégataire de service public n'est pas recevable. De nombreuses réunions, de nombreuses mesures sur cette station ont été réalisées, nous faisant perdre un temps précieux pour les riverains et leur environnement visuel et olfactif. De plus, nous avons découvert des eaux parasites qui viennent polluer la station. Ces eaux parasites sont issues de particuliers mal raccordés. J'en profite pour rappeler à chacun que le système est dit « séparatif », que seuls les effluents sont admis dans le réseau, les eaux de pluie étant dirigées exclusivement dans les fossés.

Nous sommes toujours dans l'attente du démarrage des travaux de la résidence « seniors ». Nos contacts réguliers avec la société SEMCODA laissent ressortir des travaux imminents, mais pour l'heure, rien ne bouge. Aussi, je ne

m'aventure plus à vous promettre une date de démarrage. Nous savons que le souhait de SEMCODA est de maintenir l'entreprise de terrassement retenue pour la dépollution des sols sur le site et de démarrer les travaux de fondations dans la foulée. Un feuilleton à plusieurs épisodes donc !!

L'extinction nocturne de notre éclairage public a été décidée en 2016. Pour rappel, cette extinction s'applique de 23h00 à 5h00 du matin chaque jour de la semaine, à l'exception du quartier de la salle des fêtes les vendredis et samedis soir. Nous commençons à en mesurer l'impact financier puisque cette année notre facture d'éclairage public sera minimisée de 40 %.

Vous n'êtes pas sans savoir également que depuis le 1^{er} janvier 2017 notre communauté de communes s'est agrandie, intégrant les communes du Haut Beaujolais et la commune de Saint-Georges de Reneins, faisant de la nouvelle CCSB, une collectivité de 42 communes. Le nom reste inchangé, Communauté de Communes Saône Beaujolais, son président a été reconduit en la personne de Bernard Fialaire, Maire de Belleville. Vous trouverez d'ailleurs des informations dans ce journal sur des activités de la Communauté de Communes, notamment les compétences et l'amélioration de l'habitat pour les particuliers.

Vous découvrirez également dans ce journal notre travail sur la nomination des rues, le budget 2016 et ses conclusions, la vie de notre école, les activités de cet été, la vie associative...

Pour conclure cet édito, je voudrais rappeler à chacun le bien fondé du tri sélectif et inciter chacun de nous à utiliser les points d'apport volontaire qui se trouvent, soit au bourg à l'entrée du village, soit à la déchèterie de Saint Didier sur Beaujeu. Ces points sont exclusivement destinés à recevoir les emballages cartons, les verres et les journaux. Tous les autres déchets ménagers sont destinés aux bacs poubelles, dont de nombreux points sont disponibles sur la commune.

Je vous souhaite une excellente lecture, je vous rappelle que je reste à votre écoute et à votre disposition.



Jean-Michel Morey

Commissions communales

Les commissions travaillent sous la responsabilité de Jean-Michel Morey, Maire de la commune

- **Commission Finances**

Responsable : Jean-Paul CIMETIERE

Membres : Carole DURAND, Véronique LANGLOIS, Fabienne PATAY, Serge TAGUET

- **Commission Voirie**

Responsable : Fleury SIVIGNON

Membres : Julien DENIS, Jérôme JANDARD, Serge TAGUET, Jérôme TRICHARD

- **Commission Travaux et bâtiments**

Responsable : Hervé MACHEREZ

Membres : Julien DENIS, Jérôme JANDARD, Philippe LARDET, Serge TAGUET, Jérôme TRICHARD

- **Commission Ecole**

Responsable : Denis CARON

Membres : Jérôme JANDARD, Véronique LANGLOIS, Fabienne PATAY,

- **Commission Tourisme et Patrimoine**

Responsable : Jean-Louis DEVAUX

Membres : Denis CARON, Carole DURAND, Véronique LANGLOIS

- **Commission Environnement et Assainissement**

Responsable : Véronique LANGLOIS

Membres : Denis CARON, Hervé MACHEREZ, Serge TAGUET

- **Commission Communication**

Responsable : Véronique LANGLOIS

Membres : Denis CARON, Jean-Louis DEVAUX, Carole DURAND

- **Commission d'Appel d'offres**

Membres titulaires : Jean-Paul CIMETIERE, Hervé MACHEREZ, Fabienne PATAY

Membres suppléants : Jérôme JANDARD, Philippe LARDET, Jérôme TRICHARD

Délégations communautaires

Les communes ont délégué un certain nombre de compétences à la Communauté de Communes, permettant ainsi de mutualiser les services et d'uniformiser des décisions sur le territoire.

L'Etat, de son côté, se désengage sur bon nombre de compétences lui incombant, réduisant de son côté les charges mais les basculant de fait aux collectivités territoriales. C'est le cas de l'urbanisme, où, dorénavant, nos documents sont instruits à la CCSB, moyennant un financement communal pour compenser le service. Toutes ces compétences sont dirigées par des vices présidents, accompagnés par des délégués des communes. Vous trouverez ci-après les représentants de notre commune au sein des commissions intercommunales.

- **Conseil communautaire**

Titulaire : Jean-Michel MOREY - Suppléant : Jean-Paul CIMETIERE

- **Commission PLH - Aménagement de l'Espace - Urbanisme - SIG - Transport**

Titulaires : Jean-Michel MOREY - Fabienne PATAY - Suppléant : Carole DURAND

- **Commission Développement Economique - Agriculture - Viticulture**

Titulaires : Jean-Michel MOREY - Jérôme JANDARD

- **Commission Tourisme**

Titulaires : Jean-Louis DEVAUX - Suppléant : Véronique LANGLOIS

- **Commission Gestion et réduction des déchets - Environnement - SPANC**

Titulaires : Véronique LANGLOIS - Hervé MACHEREZ - Suppléant : Serge TAGUET

- **Commission Culture**

Titulaires : Jean-Louis DEVAUX - Hervé MACHEREZ - Suppléants : Denis CARON, V. LANGLOIS

- **Commission Sport**

Titulaires : Fabienne PATAY - Jean-Paul CIMETIERE

- **Commission Affaires Sociales**

Titulaires : Fabienne PATAY - Jean-Paul CIMETIERE

- **Commission Voirie - Hydraulique - Erosion**

Titulaires : Fleury SIVIGNON - Jean-Michel MOREY - Suppléant : Serge TAGUET

A ces compétences intercommunales s'ajoutent les différents syndicats, auxquels notre commune adhère et participe.

- **SIEVA - Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Ardières**

Titulaires : Véronique LANGLOIS - Serge TAGUET - Suppléant : Jean-Michel MOREY

- **SYDER - Syndicat Départemental de l'Électrification du Rhône**

Titulaire : Jean-Paul CIMETIERE - Suppléant : Hervé MACHEREZ

- **SYBEMOL - Syndicat intercommunal Beaujolais d'Enseignement Musical et OrchestraL**

Titulaires : Jean-Louis DEVAUX - Denis CARON - Suppléants : Serge TAGUET - Carole DURAND

- **ADMR - Aide à Domicile en Milieu Rural**

Titulaire : Fabienne PATAY - Suppléant : Jean-Paul CIMETIERE

- **AIASAD - Association Intercommunal d'Aide et de Soins à Domicile**

Titulaire : Fabienne PATAY - Suppléant : Jean-Paul CIMETIERE

- **SMRB - Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais**

Titulaire : Jean-Michel MOREY

- **Correspondant Défense**

Titulaire : Jean-Paul CIMETIERE

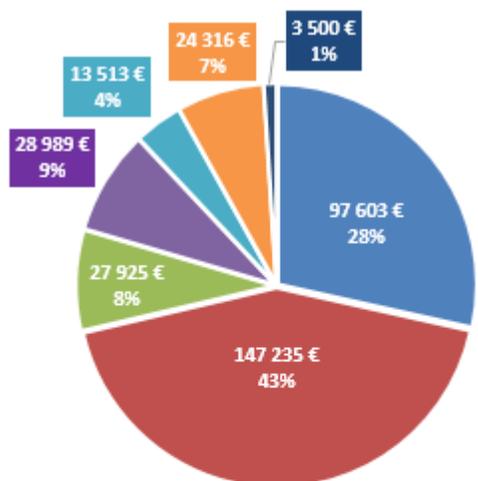
Compte administratif 2016

Résultat Fonctionnement 92 774 €

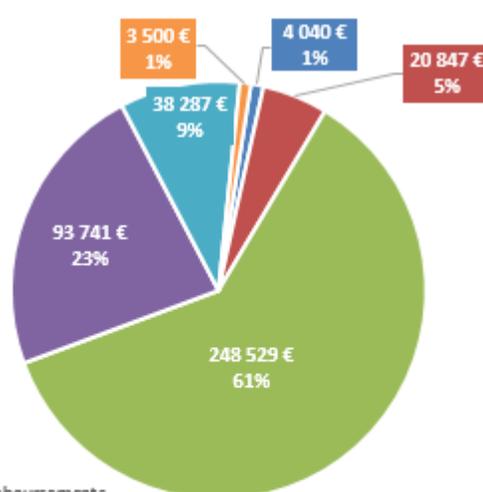
Dépenses = 343 081.44 €

Recettes = 408 943.74 €

Soit un excédent = 65 862 € + 26 912 € (résultat 2015) = 92 774 €



- charge à caractère général (eau, électricité, combustible, ...)
- charge de personnel
- virement au budget assainissement
- indemnités des élus
- charges financières (intérêts des emprunts)
- autres charges de gestion courante
- opération de transfert entre sections



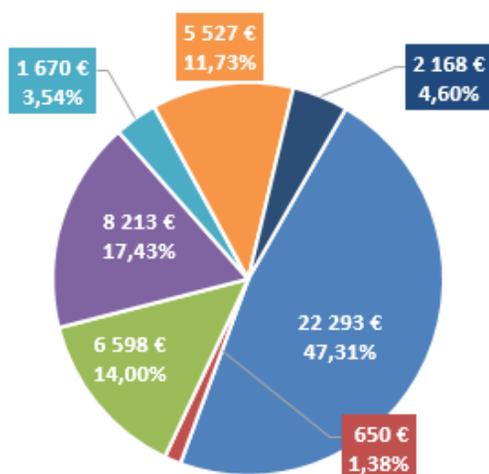
- remboursements
- produits de services
- impôts et Taxes
- dotations et participations
- autres produits de gestion (Locations logements et salles des fêtes)
- produit exceptionnel (vente du transformateur PVA)

Résultat Investissement 60 268 €

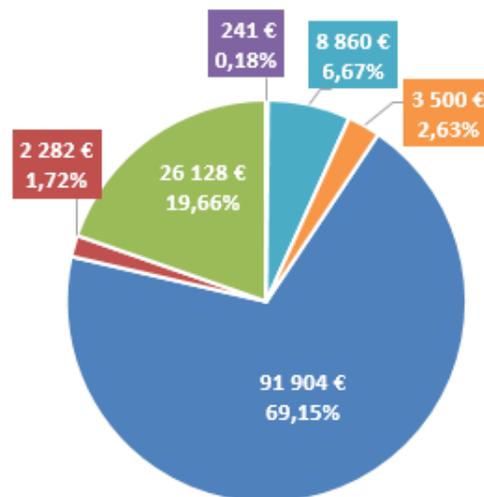
Dépenses = 47 118.77 €

Recettes = 133 514.66 €

Soit un excédent = 86 396 € - 26 127 € (résultat 2015) = 60 268 €



- emprunts et dépôts
- salles des fêtes
- construction cantine (charge Syder)
- bâtiments scolaires
- autres bâtiments (accessibilité)
- matériel et mobilier
- voies et réseaux



- FCTVA (récupération TVA)
- taxe d'aménagement
- excédent de fonctionnement
- dépôts et cautionnement reçus
- voies et réseaux
- opération d'ordre entre section

Gestion des déchets

Ou comment ramener nos ordures vers le chemin de nos poubelles !!!

Notre production de déchets a doublé en 40 ans ! Aujourd'hui, nous produisons en moyenne 590 kg de déchets par an qui se retrouvent dans nos poubelles, dans les conteneurs de tri et dans les déchèteries.

Nous avons progressivement pris l'habitude de trier nos déchets, un geste essentiel qui permet de fournir aux industriels, des matières premières de recyclage de qualité.

Mais le recyclage ne concerne pas, à ce jour, toutes les catégories de déchets. Certains d'entre eux doivent être incinérés ou stockés.



Concernant nos ordures ménagères, le constat est amer. Pas une semaine ne passe sans remarquer cartons et autres objets destinés à la déchèterie posés à côté des poubelles pour les ordures ménagères ou des containers pour le tri. Nul doute que le vent et les intempéries viendront bouleverser ces enchevêtrements inappropriés, fruit d'indélicatesse citoyenne et certainement d'ignorance... A l'intérieur des containers, c'est encore la surprise ! Des gravats, des cartons et toutes sortes d'objets que seule une déchèterie peut traiter.

Concernant nos ordures ménagères, le constat est amer. Pas une semaine ne passe sans remarquer cartons et autres objets destinés à la déchèterie posés à côté des poubelles pour les ordures ménagères ou des containers pour le tri. Nul doute que le vent et les intempéries viendront bouleverser ces enchevêtrements inappropriés, fruit d'indélicatesse citoyenne et certainement d'ignorance... A l'intérieur des containers, c'est encore la surprise ! Des gravats, des cartons et toutes sortes d'objets que seule une déchèterie peut traiter.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Cette taxe s'élève sur notre Communauté de Communes à 8%. C'est un impôt local, basé sur le foncier bâti, perçu avec la taxe foncière. Son montant varie en fonction de la valeur locative de la propriété foncière. Ce taux est calculé et voté par le Conseil

communautaire de la CCSB. Cette taxe finance le ramassage des ordures ménagères sur notre territoire mais aussi leur tri et leur traitement ainsi que la gestion des déchèteries et les frais de gestion.

Comprendre les symboles

Sur les produits que vous achetez, vous trouvez plusieurs symboles qui vous donnent des informations précieuses pour éliminer vos déchets.

La poubelle barrée



Elle figure sur les produits électriques et électroniques, sur les piles et les accumulateurs et indique que les déchets résultant de ces produits ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères. Ils doivent faire l'objet d'une collecte séparée selon les consignes en vigueur.

L'anneau de Möbius



C'est le symbole du recyclage. Les produits qui l'arborent, ou leur emballage, sont recyclables. Néanmoins, ils seront recyclés si le système de collecte ou la filière du recyclage existent et si les consignes de tri sont correctement respectées. Le chiffre à l'intérieur de l'anneau indique le pourcentage de matière recyclée qui entre déjà dans la composition du produit.

Le Tidy man



Ce logo incite juste les consommateurs à jeter, dans une poubelle, les emballages après consommation.

Le Point Vert



Ce logo qui figure sur 95 % de nos emballages, ne signifie pas que le produit ou l'emballage sont recyclables. Il permet juste de reconnaître une entreprise partenaire du programme français de valorisation des emballages ménagers.

Le saviez vous ?
Petits gestes, grands résultats !

En apposant le stop-pub sur votre boîte aux lettres et en compostant les restes des repas, vous pouvez réduire le poids de votre poubelle de 55 kg par an.

L'ALUMINIUM se recycle à 100% et à l'infini. En recyclant l'aluminium, on économise 95% de l'énergie nécessaire pour fabriquer du «neuf». 70 cannettes = 1 vélo

Le VERRE se recycle indéfiniment et à 100 %. Attention, les verres spéciaux ne doivent pas être déposés dans les conteneurs : pare-brise, écrans de télévision, ampoules, lampes, cristal, vaisselle en verre, miroir, verre non transparent et coloré, vitrocéramique...

L'ACIER est 100% recyclable et à l'infini. Une tonne d'acier recyclé économise plus de 2 fois son poids en matières premières. 1000 boîtes de conserve = 1 machine à laver

Les PAPIERS et CARTONS se recyclent une dizaine de fois. Chaque tonne de carton recyclé fait économiser 2,5 tonnes de bois.

Chemins communaux



La commission « Voies communales » très active en 2016

La Communauté de Communes participe depuis plusieurs années à l'entretien de nos voies communales par un versement annuel d'environ 70 000 €.

Le conseil municipal, sur les propositions de Fleury Sivignon, responsable de la commission, vote pour l'exécution des chantiers qui semblent les plus urgents. S'il y a un reliquat il reste acquis pour l'année suivante. Ainsi, en 2016, trois gros chantiers et quelques travaux complémentaires ont coûté près de 80 000 €, mais avec les économies de l'année précédente, il n'y a pas eu de dépassement et les propositions pour 2017 se mettent progressivement en place.

Le chantier 2016 largement le plus important a été celui du chemin des Laissus : il a été « reprofilé », les fossés creusés, puis il a été empierré et a reçu une bi-couche de goudron. Le même traitement a été donné au chemin qui dessert les deux maisons de la Serve, et en amont un « merlon » a été édifié pour protéger des ruissellements. Enfin l'entrée du chemin du Tacot, côté village, a lui aussi été restauré, ayant souffert des travaux d'assainissement.

Les aléas du temps

Mais c'est le terrible orage du mois de juin qui a davantage mobilisé toute l'équipe. La violence des eaux a endommagé plusieurs ponts, à commencer par celui de la Roche Gonin, seul accès pour la maison d'habitation. Tout le monde a été très réactif : Jean-Michel Morey a su convaincre les techniciens de la CCSB, du SMRB, de la DDT et d'ONEMA, pour que les travaux soient exécutés au plus vite, évitant au maximum la sortie périlleuse sur le CD 43, en plein virage. Il a fallu aussi consolider le pont du Perroud et faire faire des travaux sur celui de Chatillon où le courant avait

sapé les assises pourtant nouvellement érigées.

Un entretien régulier des chemins

Et le travail ne s'arrête pas là : Gilles Baligand, l'employé communal, au fil de ses travaux d'entretien, repère les tâches à exécuter pour que la circulation ne soit pas gênée : fossés à curer, branches à couper. Par exemple les premières neiges avaient fait plier quelques arbres sur les chemins de Châtillon et des Vaillants : aidé des habitants des hameaux et des propriétaires riverains il faut rapidement couper, élaguer et dégager les branchages. Et pour prévenir ce genre d'inconvénients, de temps en temps, se mettent en place des « corvées » de nettoyage où, le cantonnier, les conseillers municipaux et les riverains s'entraident. L'opération est aussi efficace que conviviale.

Les habitués de « la montée de Champommier » (pour utiliser la nouvelle nomination des voies communales qui sera effective dans quelques semaines) ont pu apprécier le résultat des deux dernières corvées : dorénavant les camions hautement chargés ne risqueront plus de perdre leur charge retenue par des branches basses, mais aussi les risques de coupures électriques s'en verront largement diminués.

Chemins à préserver !

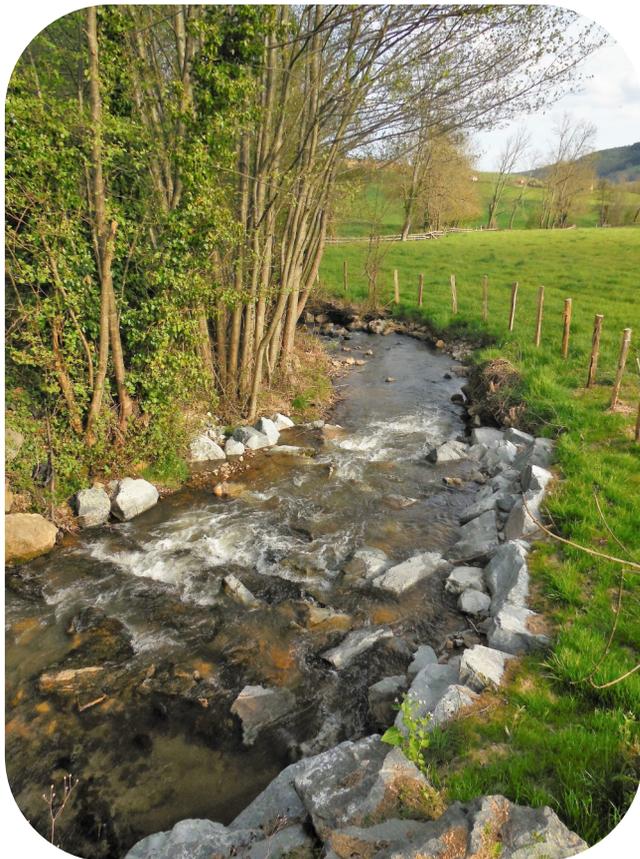
Et justement, en parlant de nos chemins parfois mis à mal, une réflexion est en cours avec l'aide du technicien forestier Yves Brûlé pour les protéger. La route du Saint Rigaud a été créée pour favoriser l'exploitation forestière ; il convient donc de l'utiliser au maximum, en évitant aux engins et camions de débardage d'utiliser les voies communales.

A l'occasion d'un gros chantier dans le massif de Champommier, récemment, de nombreux camions ont emprunté la boucle des Chières, abîmant quelque peu ces chemins très étroits.

Une étude de faisabilité est en cours pour ouvrir un passage vers le haut, sur la route du Saint Rigaud. C'est un dossier complexe qui nécessite l'engagement des propriétaires, mais à long terme ils seront gagnants... affaire à suivre bien sûr !

Société de pêche

Le privilège de pratiquer un sport dans un cadre exceptionnel !



Bon an, mal an, ce sont 35 à 40 férus de la pêche sportive en rivière qui sillonnent, chaque année, les berges de nos ruisseaux aux eaux claires et pures, un privilège que la société des Ardillats conserve jalousement: pas de réciprocité avec les sociétés voisines, ce qui signifie aussi pas de subvention de la part de la fédération départementale, mais l'assurance de la tranquillité... avec un budget plus modeste.

Grâce aux deux actions annuelles pour lever des fonds, le concours de belote et la pièce de théâtre, les finances de la société sont saines et elle peut assurer les trois alevinages traditionnels, et tout le monde y trouve son compte.

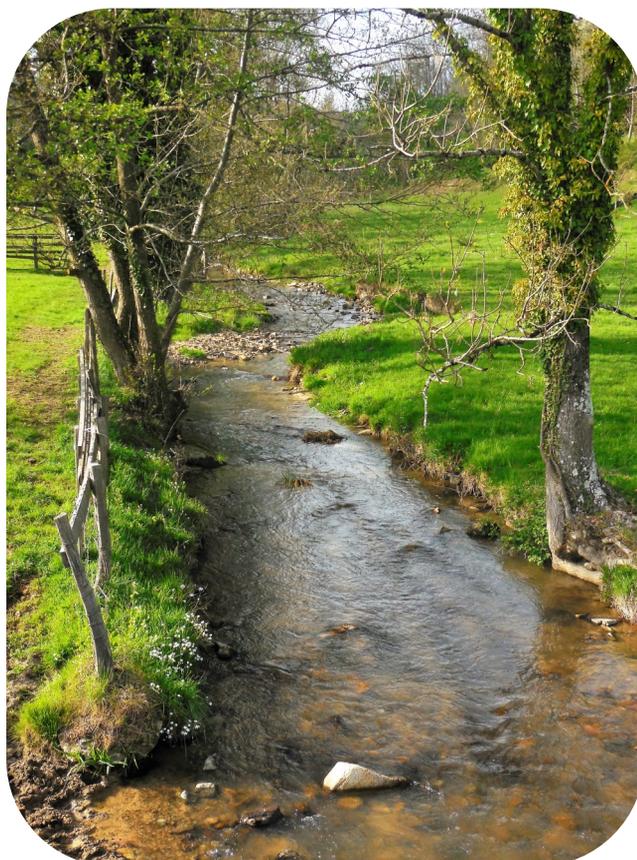
Entre tradition et mondialisation

Au fil des cours d'eau des Ardillats, on n'imaginait pas que ces transformations profondes qui

bouleversent le monde arriveraient jusque là...

Eh bien si ! Cela a commencé par l'introduction insidieuse de l'écrevisse américaine, bien différente de la nôtre, vorace et invasive au point qu'on peut en prendre des centaines dans le bas de la commune. L'éradiquer n'est plus possible : du moins fait-on le maximum pour en limiter la prolifération.

Plus difficile à accepter, cette règle européenne qui prône la démolition des seuils, ces petits barrages édifiés au cours des ans et qui créaient des plans calmes favorables à la reproduction des truites. Des engins n'hésitent pas à entrer dans le lit de l'Ardières pour détruire ces retenues et redonner la pente naturelle de la rivière... les pêcheurs, contre mauvaise fortune font bonne figure, ils restent fidèles à leur cadre de pêche, mais tout de même !



Les effectifs de cette année sont de 62 élèves dont :

- 23 élèves en classe maternelle

TPS (Toute Petite Section) : 5
 PS (Petite Section) : 7
 MS (Moyenne Section) : 6
 GS (Grande Section) : 5

- 18 élèves en cycle 2

CP (Cours Préparatoire) : 7
 CE1 (Cours élémentaire 1ère année) : 6
 CE2 (Cours élémentaire 2ème année) : 5



Les projets, comme chaque année, sont nombreux (cf. article du Sou des Écoles). Nous retiendrons tout particulièrement le projet radio qui s'est concrétisé par de vrais reportages auprès d'artisans, artistes et producteurs locaux, s'est prolongé jusque dans les studios de Radio Calade pour une émission en direct, pétillante et superbe : bravo à toute l'équipe éducative, bravo aux enfants, vous nous avez séduits par votre enthousiasme et votre créativité !



Cette année, nous comptons deux ATSEM : Anabelle Billandon et Françoise Paris. Martine Cartiller assure la restauration à la cantine et Alice Hyvernat le ménage.

Les activités périscolaires, animées par Françoise Paris, Noémie Taguet et Alesque Breda pour les arts plastiques, aidées pendant quelque temps par Angeline, en stage à l'école, ont conquis les élèves par la richesse des propositions :

- 21 élèves en cycle 3

CM1 (Cours Moyen 1ère année) : 13
 CM2 (Cours Moyen 2ème année) : 8

Pour la rentrée prochaine 2017/2018 les effectifs devraient rester stables à 62 élèves dont :

26 en maternelle : 6 TPS - 7 PS - 7 MS - 6 GS
 18 en cycle 2 : 5 CP - 7 CE1 - 6 CE2
 18 en cycle 3 : 5 CM1 - 13 CM2



- jeux sportifs (d'opposition et de coopération)
- activités théâtrales
- découverte de l'environnement

- activités manuelles (fabrication d'un bâton de pluie, origami, confection d'une pochette, boîte à bijoux...)



- concours de dessins
- lecture
- découverte de jeux de sociétés...

Sou des écoles

Le Sou des écoles avec la cantine scolaire réunit environ 43 familles : une école et une équipe dynamique de parents ...

Le sou des écoles est une association de parents d'élèves bénévoles dont la mission est de rassembler des financements pour accompagner nos écoliers dans leur vie scolaire et culturelle et pour faire vivre notre cantine dite "familiale".

Pour l'année scolaire 2016/2017, l'école compte une soixantaine d'élèves. Près de 85% mangent régulièrement à la cantine.

En 2016, le Sou des Ecoles a soutenu des projets à hauteur d'environ 6500 € : abonnements, jeux collectifs, spectacles, classe transplantée, cours de théâtre,...

Voici les projets et activités scolaires de nos enfants sur l'année 2016/2017 :

- 25 novembre 2016 : buvette du marché de Noël avec vente d'huîtres et tombola



- 30 novembre 2016 : sortie des cycles 1, 2 et 3 à Villefranche-sur-Saône avec la visite de Radio Calade, un spectacle de danse et la visite du marché aux légumes

- 2 décembre 2016 : dégustation des soupes réalisées par les enfants, dont les légumes avaient été minutieusement sélectionnés

- 9 Décembre 2016 : sortie spectacle de Noël pour les élèves du cycle 1

- 17 janvier 2017 : sortie spectacle à Régnié-Durette "Kiosque à Musique"

- Participation au rallye mathématique transalpin pour les élèves du cycle 3

- Prix des Incorruptibles pour tous les cycles (les CM

ont rencontré un auteur)

- Les vendredis après-midi de février à juin 2017 : Piscine à Belleville-sur-Saône, financée par la mairie



- 19 février 2017: loto des écoles

- 12 juin 2017 Sortie amphibiens et reptiles

- Jardin potager réalisé à l'école

- Animation tri des déchets et compostage prévue en juin

- Construction de cages de foot avec l'aide de parents

- Projet danse avec une intervenante extérieure, le spectacle a eu lieu le vendredi 12 mai

- Projet Radio en collaboration avec RADIO CALADE : Nous vous invitons à écouter l'émission préparée par les enfants (en podcast sur Radio Calade). Les élèves ont été amenés à créer leur propre émission, qui a été diffusée en direct à la radio le 27 mars dernier et qui a récemment été primée au concours Mediatik.

Quelques dates à retenir sur 2017

- 15 octobre 2017 : 25^{ème} Marche des Châtaignes
- 24 Novembre 2017 : Marché de Noël



Le Sou des Ecoles remercie particulièrement la mairie pour sa collaboration dans la vie de nos enfants lors des Temps d'Activités Périscolaires.

Amicale des anciens

Un club des Anciens où il fait bon vivre

Avec près de 80 adhérents, le club des Anciens de la commune réunit une bonne partie des retraités.



L'assemblée générale en début d'année propose les activités à venir, à commencer les deux qui financent une grande partie du budget annuel : le concours de belote et le thé dansant.



Le premier, qui a eu lieu, le 7 avril, a rassemblé 84 doublettes, un beau succès local.

Et si la majorité du bureau est féminine, (la loi de la longévité est sans appel pour les messieurs) ceux-ci ne sont pas en reste malgré tout pour donner la main quand il s'agit d'installer ou ranger le gros matériel.



Bref, à chaque activité, règne une atmosphère très conviviale : sortie annuelle au restaurant, repas de fin d'année à la salle des fêtes, voyage.

Ce dernier a dû être annulé l'an passé l'autocariste ayant été défaillant, mais en 2017, ce sera une escapade auvergnate, en juin, avec déjeuner au sommet du Puy de Dôme.

Le succès des jeux de société

Vingt après midi par an, les deuxièmes et quatrièmes mardis du mois, sauf pour les quatre mois d'été où ce n'est que le deuxième, de 14h00 à 18h00, les habitués des cartes ou autres jeux de société, tels le triominos ou le rubikub se retrouvent dans la petite salle Raymond Valette pour une après midi de loisirs.

Toujours entre 20 et 30 participants en décousent à la belote, à la coinche ou au tarot, sans oublier la sacro-sainte pause du quatre heures où il y a toujours un adhérent pour fêter son anniversaire : pâtisserie et bonne bouteille assurées !



Association des familles

L'Association des Familles des Ardillats existe depuis 1974. Elle a été créée pour apporter une aide aux familles et propose des activités qui permettent aux habitants de la commune de se retrouver.



L'association dispose de vaisselle ainsi que des tables et des bancs qui sont prêtés aux adhérents et loués aux non adhérents.



Réservation vaisselle : 04 74 69 23 34
Réservation tables : 04 74 69 20 72

Tout au long de l'année, sont organisées diverses manifestations : activité step (de 19h15 à 20h15) et gym (de 20h15 à 21h15) tous les mardis à la salle des fêtes, sorties culturelles, vente à emporter, week-end à la montagne...

Le 23 Avril 2017 : Vente à emporter - Tripes et Lasagnes

Le 28 Avril 2017 : Soirée théâtre

Le 13 et 14 Mai 2017 : Week-end à Astérix

Le 1^{er} et 2 Juillet 2017 : Week-end à Samoëns

Le 30 Juillet 2017 : Pique Nique

En 2017, l'Association des Familles compte 76 familles adhérentes.



Vice Présidente : Françoise Branche
Secrétaire : Dominique Ramage
Trésorier : Patrick Forest



Une nouvelle activité est désormais possible sur la commune : des cours d'art floral. Une fois par trimestre, venez créer vous-même votre composition avec l'aide d'une fleuriste professionnelle.



Pour tout renseignement, prendre contact avec Josiane Dargaud



Syndicat des Chevaux



Comme chaque année, nous organisons notre concours le 6 août 2017 dans le cœur du village.

Il faut noter qu'une poulinière dans un troupeau de 20 à 25 vaches laitières allaitantes ne coûte rien en alimentation.



Le marquage des pouliches comtoises du département aura lieu comme l'an dernier sur notre site.



Au nom du syndicat, je tiens à remercier tous les bénévoles qui par leur travail et leur bonne humeur contribuent à la réussite de notre manifestation ainsi que la municipalité pour le prêt de la cour de l'école pour le repas champêtre et du parking, vite ombragé qui ravit le public.



Ce marquage consiste à imprimer une marque indélébile au cou de l'animal, sous la crinière, prouvant son appartenance à la race comtoise par ses origines et sa morphologie.



Maurice Lacroix
Vice-Président du Syndicat des chevaux de trait du Rhône.



Conscient de la diminution du nombre de chevaux dans nos concours et de l'élevage du cheval de trait en général, notre syndicat proposera, à l'automne 2017, un rendez-vous en partenariat avec les éleveurs (laitiers, engraisseurs et autres), la Chambre d'Agriculture du Rhône, la SFET (Société Française des Equidés de Travail), l'IFCE (Institut Français du Cheval et de l'Équitation).



Cette réunion a pour but de favoriser la réimplantation du cheval de trait dans les exploitations.

Calendrier des concours

- 6 août aux Ardillats
- 8 juillet à Ronno
- 19 août à Sarcey



Photos © Syndicat des chevaux de trait

SYBEMOL

Depuis la rentrée 2016, un nouveau parcours est proposé aux élèves avec davantage de pratiques collectives.

Les 135 élèves peuvent apprendre et pratiquer la musique dans différents cours et ateliers. Le groupe « éveil + » a été créé pour faire une passerelle entre l'éveil musical (5 ans) et l'apprentissage de l'instrument (7 ans). Ce niveau intermédiaire est né du retour des professeurs et des parents sur les expériences passées.



Les élèves ont le choix de leur instruments : les vents (hautbois, clarinette, flûte, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba), les cordes (violin, alto, violoncelle, contrebasse, piano) et les percussions (batterie, xylophone).

Par ailleurs, la formation musicale et les ateliers complètent l'apprentissage. Un atelier « corde » a vu le jour, ainsi qu'un atelier « petit groupe », plus tourné vers les percussions et les musiques actuelles.

La classe d'orchestre regroupe toutes les familles d'instruments, et depuis cette année, tous les âges ! Certains parents souhaitent apprendre la musique avec leurs enfants, ils sont aussi les bienvenus à l'école !

D'ailleurs, la chorale adulte « Croc'notes » accueille tous les amateurs de chant les mercredis de 19h30 à 21h30 à l'école de musique de Beaujeu.

Des partenariats existent aussi avec la fanfare de Beaujeu et l'harmonie de Quincié, associations qui animent le territoire et qui ont besoin de for-

mation pour leurs musiciens.

Depuis cette année, un autre partenariat a été mis en place avec l'école de musique Popy de Belleville sur Saône.

Le SYBEMOL compte 11 professeurs et propose un lien étroit avec les écoles primaires, notamment par les intervenants de cette année en milieu scolaire à Beaujeu et Quincié.



Les concerts et auditions des élèves rythment la saison musicale du SYBEMOL. La mission de l'école est aussi d'apporter la musique au plus près de la population dans les différents villages, afin de permettre aux musiciens de partager des moments privilégiés avec le public !

Les rendez-vous pour 2017

- samedi 10 juin, journée de fin d'année de l'école de musique (portes ouvertes le matin à l'école de musique de Beaujeu, spectacle de fin d'année l'après-midi lieu à déterminer)
- vendredi 9 juin à 19h, concert avec les amis de l'orgue à l'église de Beaujeu
- vendredi 16 juin, fête de la musique à Quincié
- samedi 17 juin, projet au musée Gallo-romain avec l'école Popy
- samedi 24 juin, concert cuivres
- samedi 1er juillet concert de la classe de guitare

Pour plus d'infos :

<http://ecolemusiquesybemol.free.fr>



Association Intercommunale d'Aide et de Soins à Domicile Le sens du service et de la proximité

Accompagner à domicile, au quotidien, 7 jours sur 7, les personnes rendues dépendantes par l'âge, la maladie ou le handicap : telle est la mission poursuivie par l'Association qui semble n'avoir jamais été autant en phase avec l'actualité.

L'allongement de la durée de la vie et l'évolution des situations de dépendance conduisent à la multiplication des souhaits de prises en charge à domicile. Qui plus est la loi Santé a augmenté les plans d'aide des personnes les plus dépendantes.

Sur notre secteur intercommunal, l'activité s'est également considérablement développée en termes géographiques, puisque le périmètre couvert par les équipes d'aide et de soins de l'AIASAD s'étend sur quarante six-communes au total. Créée en 1975 pour répondre à une demande modeste, l'A.I.A.S.A.D. accompagne aujourd'hui 600 usagers.

Soucieuse d'apporter une réponse pertinente aux préoccupations de ses usagers, l'association a intégré au fil des années de nouvelles activités. L'Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD) demeure à cet égard particulièrement

novatrice : elle autorise une prise en charge adaptée aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou ayant des troubles de la mémoire.

Dans toutes les situations moins spécifiques dans lesquelles les personnes âgées dépendantes, handicapées ou malades ont néanmoins besoin d'être soutenues au quotidien, le service d'aide et d'accompagnement à domicile, le service de soins infirmiers à domicile, complétés par le portage de repas, articulent une offre globale et coordonnée.

Certifiée par AFNOR depuis 2009, l'AIASAD garantit des prestations individualisées dans le respect des normes de la marque N.F. « services aux personnes à domicile » et le contrôle régulier par un organisme indépendant.

L'aide et les soins à domicile sont devenus des métiers à part entière : des métiers qui recrutent puisque l'association, qui emploie aujourd'hui une centaine de salariés, est en recherche permanente de personnel.

Voici les données chiffrées correspondant à notre commune

Du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2016	Ensemble de l'activité	dont	Les Ardillats
Service de soins	Patients pris en charge	120	3
Service ESAD	Personnes prises en Charge	61	0
Aide à domicile	Heures réalisées	44850	1636
	Personnes aidées	319	12
Portage de repas	Repas livrés	9057	1127
	Personnes ou familles Servies	75	7
Nombre de salariées		89	5

Dans une optique d'amélioration des services rendus, l'AIASAD s'inscrit également dans une dynamique continue de professionnalisation, avec une vision des ressources humaines qui ne se limite pas à l'embauche mais s'accompagne d'opportunités de formation.

Les services proposés par l'A.I.A.S.A.D sont soit pris en charge par l'Assurance Maladie pour le

soin par exemple, soit font l'objet d'une facturation nette, selon un devis établi au préalable et sans surcoût de déplacement ou d'interventions les dimanches et jours fériés.

Portage des repas à domicile

Suite à la réorganisation du service « portage de repas », l'AIASAD est désormais en mesure de livrer tous les jours y compris pour les dimanches et jours fériés.

De son côté, l'utilisateur a la liberté de définir le nombre de plateaux par semaine (tous les jours, un jour sur deux, deux fois par semaine, etc....).

Nos livraisons sont assurées par des salariés de l'AIASAD avec un véhicule frigorifique, dans le cadre de tournées, un jour sur deux, au cours du matin ou bien de l'après midi.

Les jours de livraison sont le lundi, le mardi, le jeudi et le samedi.

Dans un souci d'hygiène alimentaire et afin de respecter la chaîne du froid, les livreurs sont tenus de déposer le repas livré, directement dans le réfrigérateur de l'utilisateur afin que ce dernier puisse le consommer le lendemain dans de bonnes conditions de conservation.

Le conditionnement est réalisé par les cuisines du Centre Hospitalier Belleville-Beaujeu, en barquettes individuelles qui peuvent être réchauffées au micro onde.

Sur chaque barquette, une étiquette indique : le nom du produit, sa date de fabrication, sa date limite de consommation.

Le plateau contient : une entrée, une viande ou un poisson, un légume et/ou un féculent, un fromage, un dessert, une portion de pain (100g), une barquette de potage.



L'AIASAD avec son nouveau service "**Petit Bricolage**" vous propose d'intervenir pour vous aider dans vos petits travaux de jardinage, bricolage, petites manutentions et autres... Ce service vous permet de vous aider dans les tâches du quotidien sans toutefois remplacer les professionnels.

HORAIRES D'ACCUEIL DANS LES LOCAUX ET PERMANENCE TELEPHONIQUE :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 & de 14h00 à 17h30 ☎ : **04 74 69 27 72**

Aide : aiasad.beaujeu@wanadoo.fr - Soins : aiasad.beaujeu.ssiad@wanadoo.fr

Chaque personne a des besoins spécifiques. C'est pourquoi l'ADMR propose différentes gammes de services bien adaptées aux besoins des familles à la recherche d'une meilleure qualité de vie, des familles fragilisées par des difficultés passagères ou durables de la vie, des personnes âgées, handicapées ou malades.

L'aide à l'autonomie pour les personnes âgées ou handicapées

- Aide à la vie quotidienne : ménage, repassage, préparation des repas, aide aux courses
- Aide humaine : toilette, lever et coucher,
- Accompagnement transport
- Livraisons des repas à domicile
- Préparation des repas
- Résidence personnes âgées,
- Téléassistance
- Atelier prévention des chutes

La famille accompagnée au quotidien

- Garde d'enfant,
- Ménage, repassage, entretien du linge, etc.
- Soutien à l'occasion d'un changement familial,
- Soutien socio-éducatif

La santé à domicile

- Soins infirmiers à domicile,
- Soins d'hygiène et de nursing
- Soutien Alzheimer

Un coup de main qui permet souvent de souffler, de préserver la vie familiale et de redonner confiance dans l'avenir.

Pour chaque situation, l'ADMR a des solutions et des professionnels qualifiés capables de vous seconder.

Selon vos besoins, l'ADMR intervient à votre domicile et vous propose une aide adaptée et personnalisée.

Cette intervention peut être prise en charge par la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Général, La Mutualité Sociale Agricole, ou d'autres régimes particuliers.

Vous pouvez bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôts sur le revenu de 50 % des sommes restant à votre charge (selon la législation en vigueur).

Les équipes en association vous accompagnent et s'occupent pour vous des formalités administratives nécessaires.



Services ADMR - Beaujeu
Le Cep, 4, rue des Ecoles
69430 LANTIGNIE

Tél : 04 74 04 87 92 -Fax : 04 74 69 50 93
admr.beaujeu@fede69.admr.org

Accueil : tous les jours de 8h45 à 12h15 et de 12h45 à 16h15.
Fermé le mercredi et vendredi après midi.

Amélioration de l'habitat

Comment améliorer son logement et réduire sa facture d'énergie en rénovant son habitat ?

Le programme national "Mieux habiter" consiste en la signature d'un "Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés" avec l'ANAH et l'Etat pour la période 2014-2017. L'objectif est d'identifier et d'accompagner les ménages les plus modestes à réaliser les travaux prioritaires leur permettant d'obtenir une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement (35% pour le locatif).

Sous condition de ressources, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) peut subventionner les propriétaires occupants souhaitant effectuer des travaux lourds (logement indigne ou très dégradé), des rénovations énergétiques ou bien adapter leur logement pour le maintien à domicile. Des aides mises en place par la CCSB viennent en complément des aides de l'ANAH pour les propriétaires occupants et bailleurs.



Voici quelques exemples de travaux : isolation du logement, installation d'un chauffage central performant, d'une VMC, réaménagement d'une salle de bain, installation de barres d'appui, d'un WC surélevé ou d'un monte escalier pour le maintien à domicile, tous travaux visant à la résorption de l'indécence (humidité, moisissures, absence de salle d'eau ou de toilettes, exposition à l'amiante, présence de peinture au plomb,...)

Des critères et des conditions particulières ont été définis afin de pouvoir bénéficier de ces aides.

Des conseillers Habitat sont là pour vous aider et c'est gratuit !

Pour répondre à toutes vos questions et vous aider à passer le cap des travaux, la CCSB a mis en place une équipe de conseillers habitat, SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat) :

- Premiers conseils lors de permanences ou par téléphone
- Aide sur les travaux à entreprendre
- Aide sur la rédaction des devis
- Possibilité de faire des visites du logement pour les dossiers de financement ANAH : évaluation énergétique, grille d'indécence, visite-autonomie
- Constitution des principaux dossiers de demandes de subvention : ANAH, CCSB, caisses de retraite...

Cette animation est entièrement gratuite et prise en charge par la Communauté de communes : il ne vous reste plus qu'à franchir le pas et venir rencontrer l'équipe de SOLIHA !

Des permanences d'informations sur notre territoire

A Belleville : le 1^{er} mardi du mois de 10 h à 12h, en Mairie

A Beaujeu : le 3^{ème} mercredi du mois de 10 h à 12h, dans la salle de permanences de l'Espace Sainte Angèle (salle située en RDC, à côté des escaliers)

A Monsols : le 3^{ème} mercredi du mois de 14 h à 16h, Maison des forestiers au Col de Crie

Amélioration de l'habitat

Des aides financières pour vous aider à réaliser vos travaux :

- Prime énergie de 500 € pour les occupants (1 000 € pour les projets locatifs),
- Aide à l'adaptation des logements pouvant aller jusqu'à 2 000 €,
- Aide pour la lutte contre le mal logement pouvant aller jusqu'à 2 000 €.

Ces aides viennent en complément des subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). D'autres organismes comme les Caisses de Retraite peuvent aussi intervenir.

En projet : la création d'un service de la rénovation énergétique

La CCSB réfléchit pour 2017 à la création d'une Plateforme Locale de la Rénovation énergétique pour aller plus loin dans l'accompagnement du particulier qui souhaite engager des travaux de rénovation énergétique.

Un service de la rénovation énergétique serait conçu pour :

- Améliorer le confort thermique des maisons et réduire les factures énergétiques de nos concitoyens,
- Faciliter le particulier dans ses démarches administratives : demandes de financements publics et auprès des banques, aide aux choix des travaux à entreprendre pour réaliser des économies,
- Sensibiliser les artisans à la rénovation énergétique et les impliquer dans ce service public.

La CCSB souhaiterait à terme proposer des formations spécifiques, notamment sur l'importance du traitement de l'étanchéité à l'air qui peut entraîner une dégradation du logement.

Qui contacter pour obtenir des informations ?



Communauté de communes Saône-Beaujolais /service Habitat
Téléphone : 04 74 66 35 98 - mail : contact@ccsb-saonebeaujolais.fr
Antenne de Monsols - Col de Crie Téléphone : 04 74 04 77 09



Conseillers Habitat / SOLIHA

Isabelle Magnan - Tél : 04 37 28 70 31

Camille Chevré - Tél : 04 74 65 61 15

Permanences téléphoniques les lundis et jeudis matins



Point info -> énergie HESPUL

Téléphone : 04 37 47 80 90 - mail : info@hespul.org

Plus d'info sur le site de la CCSB : www.ccsb-saonebeaujolais.fr

Notre "résidence seniors" sur les rails?

Dans le dernier bulletin municipal, en 2014, ce projet était juste évoqué... Depuis, beaucoup d'eau a coulé dans l'Ardières, au pied de cette construction "à venir".

La société d'économie mixte, la SEMCODA, basée à Bourg en Bresse, mais qui rayonne sur l'ensemble de notre grande région, gérant plus de 25000 appartements, a la maîtrise de ce grand projet. Elle a déjà beaucoup, bien plus que prévu semble-t-il, investi dans la déconstruction.



Depuis, le permis de construire a été laborieusement obtenu, et notre équipe municipale a largement œuvré dans ce sens.

Depuis de nombreux mois, nous guetons un signe de démarrage sur le site, constitué pour

l'instant d'immenses tas de gravats prêts à être réutilisés.



Devant l'impatience bien compréhensible de tout un chacun, mais peut-être plus justifiée de celles et ceux éventuellement intéressés par la proposition, des rumeurs enflent, plus ou moins alarmistes, toujours infondées.

Alors, pas de panique, attendons sereinement, ce qui n'empêchera pas de provoquer une rencontre, prochainement, entre la SEMCODA et le conseil municipal, une manière de calmer les craintes, de lever des interrogations : trop d'argent a été déjà investi pour qu'il n'y ait pas un dénouement heureux; soyons patients et optimistes !



En 2016, la CCSB a organisé plusieurs manifestations culturelles sur notre territoire.

Ces événements sont

gratuits, en plein air et ouverts à tous. Face aux succès rencontrés lors de l'édition 2016, la Communauté de Communes propose cette année :

- Opéra sous les étoiles - le 8 juillet à Villié Morgon
- Les Tireux d'Roche - le 15 juillet à Julienas
- Suissa - le 22 juillet à Corcelles

Festiv'été revient sur notre commune pour un concert gratuit le :

24 juin 2017 dès 19h30, place de la Mairie

Radio Tutti Feat Barilla Sisters propose une musique enfiévrée pour un bal sans frontière inspirée des tarentelles italiennes. Grâce aux Barilla

Sisters, le rythme, les danses et les voix du sud de l'Italie sont à l'honneur, tandis que les arrangements s'autorisent toutes sortes de croisements et de métissages inédits allant de la cumbia au hip-hop.

Buvette et repas sur place vous sont proposés par l'association des familles et la Société de chasse.

Réservation des repas possible
au 04 74 04 17 15 ou 04 74 69 29 05



En bref

Etude « Petite enfance, Enfance, Jeunesse »

PARENTS
JEUNES

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Votre **Communauté de communes** lance **une enquête** sur **les modes d'accueil et activités de loisirs enfance et jeunesse (0 à 17 ans)**

donnez votre avis du **20 avril au 20 mai** sur www.ccsb-saonebeaujolais.fr

La Communauté de Communes Saône-Beaujolais a sollicité l'Agence technique départementale pour l'élaboration d'une **étude « Petite enfance, Enfance, Jeunesse »** à l'échelle du nouveau territoire intercommunal.

La démarche engagée a été présentée lors de la réunion de lancement qui s'est tenue le 13 mars dernier.

Dans le cadre de cette étude, **une enquête auprès de la population est lancée**. Cette enquête vise à recueillir l'avis des parents et des jeunes sur les modes d'accueil et les activités de loisirs des 0-17 ans.

Pour cela, parents et jeunes sont invités à répondre à un questionnaire en ligne.

Rendez-vous sur le site www.ccsb-saonebeaujolais.fr

SEMAINES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ANIMATIONS

CONFÉRENCES

CINÉMA / THÉÂTRE

VISITES / BALADES

20 MAI
AU
17 JUIN
2017

LE PLEIN DE BONNES IDÉES POUR REJOINDRE, RECYCLER, PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Programme disponible sur www.ccsb-saonebeaujolais.fr



Semaines du développement durable

Vous trouverez avec votre bulletin le programme des activités proposées par la CCSB à l'occasion des semaines du développement durable qui se tiennent du **20 mai au 17 juin prochain**.

De nombreuses animations sont proposées en partenariat avec les communes du territoire, le CITEAU, le cinéma *Le SingulierS*, et les médiathèques de Beaujeu et Belleville.

Un mois consacré à la découverte des initiatives locales pour protéger son environnement, construire de façon écologique, trier ses déchets et accueillir la nature dans son jardin ...

BELLEVILLE PLAGE RUE DE LA RÉPUBLIQUE

MAIRIE DE BELLEVILLE
samedi 10 juin - dimanche 11 juin
Animations des commerçants et Village jeux enfants

Rampe de lancement géante

Ventriglisse géant 180 m

Village enfants
À partir de 3 ans

Tarif : 1 heure de descente : 10,00 € - Prix limité journée : 30,00 € - 2 descentes : 5,00 €
Horaires : Samedi 10 juin : 10h00 - 21h00
Dimanche 11 juin : 10h30 - 19h00

BILLETARIAT :

OFFICE DE TOURISME BELLEVILLE BEAUJEU FLEURIE MONSOLS Tél : 04.74.66.44.67	Piscine intercommunale 23 avenue de Verdun 69220 BELLEVILLE Tél : 04 74 66 43 31	TABAC CADEAU Pierre-Vives / Estelle PLANCHE 22 RUE DE LA RÉPUBLIQUE 69220 BELLEVILLE 04.74.66.27.77
--	--	--

Gliss Ville à Belleville

Vous avez rêvé de glisser sur un toboggan géant de 180 mètres de long, déguisé, habillé ou en maillot de bain en plein centre-ville ?

Et bien rendez-vous est donné **le samedi 10 et dimanche 11 juin** dans la rue de la République à Belleville (au niveau du groupe scolaire Edouard Herriot)

Le toboggan géant est accessible à partir de 6 ans et adapté à l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Agenda

Juin

le 10 : Fête de la musique et concours de pétanque proposés par la Classe en 8

le 11 : 1er tour des élections législatives

le 18 : 2ème tour des élections législatives

le 24 : Festiv'Eté "Radio Tutti feat Barilla Sisters", concert gratuit - parking de la salle des fêtes, buvette et repas proposés par l'Association des familles et la Société de chasse

Juillet

le 15 : Beach Volley, organisé par la classe en 2

Août

le 6 : Concours des Chevaux de Traits du Rhône et repas champêtre dans le village,

Les 7, 8 et 9 : 19ème édition de l'exposition Arts en Beaujolais au Château des Ardillats organisée par l'Office de Tourisme Beaujolais Monts et Vignoble

Octobre

le 15 : 25ème Marche des Châtaignes, organisée par le Sou des Ecoles

le 21 : Initiation quad et moto, organisée par la Mot'Ardières

Novembre

le 11 : Cérémonie et vin d'honneur

le 11 : Concours de Belote de la Société de Pêche

le 24 : Marché de Noël

Décembre

le 14 : Repas de Noël des Anciens

Démarche administratives

Carte d'identité

Depuis le **21 mars 2017**, les demandes de carte nationale d'identité (CNI) sont traitées selon la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Les mairies de **Beaujeu** (04 74 04 87 75) et de **Monsols** (04 74 04 70 39) sont équipées des dispositifs pour effectuer ces procédures

Autorisation de sortie du territoire pour les enfants mineurs

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Enregistrement des PACS

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) sera transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

Vue de notre commune



Le printemps est bien arrivé, chaque année les coucous en sont les fidèles annonceurs.

L'oiseau l'annonce par son chant familier, je l'ai entendu à La Roche le 21 mars cette année !

La fleur, primevère officinale, comme engagée par son nom (du latin primo vere qui signifie "au début du printemps") l'annonce par ses fleurs odorantes aux pétales jaune d'or au sommet d'une hampe assez élevée.

Autrefois connue sous le nom *d'herbe à la paralysie* elle était utilisée contre le bégaiement et la paralysie de la langue. De manière moins sympathique, on l'appelait aussi *la clochette du diable*, certains adeptes de la magie noire plaçaient en effet un bouquet de coucou sur un autel dédié à la vierge pour la faire pleurer, elle qui n'aime pas, disait-on, la couleur jaune... De même dans certaines régions on en plaçait un bouquet dans un poulailler si l'on voulait nuire au fermier, cela empêchait les poules de pondre !

Aujourd'hui on l'utilise avec profit en phytothérapie en usage interne pour ses propriétés antispasmodiques, anti catarrhales, diurétiques et expectorantes ; on la conseille dans les cas de bronchite, pneumonie, coqueluche, grippe, rhumatismes, troubles nerveux... Et en usage externe, en compresses par exemple, contre les ecchymoses, contusions, plaies, douleurs, inflammations, rhumatismes encore.

Il est bien connu que le premier médicament est l'alimentation. Alors ne nous privons pas de consommer le « thé de primevère », tisane du soir par excellence pour ses propriétés calmantes.

Les fleurs fraîches peuvent agrémenter et parfumer les salades de printemps, pâtisseries, gelées de fruits, le vin aussi. Les feuilles elles-mêmes se consomment en soupe ou en salade.

